

Réunion du 18 décembre 2018 à 20 heures 30

Convocation en date du 12 décembre 2018.

Sont présents : M. BECARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, Mme CAMICAS Anne-Marie,
M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUE Olivier, Mme GAYRIN Laure, M. HARDUYA Franck,
M. LABORDE Patrick, M. PAGES Lilian.

Absent: aucun

Secrétaire de séance : Mme CAMICAS Anne-Marie.

Le quart d'heure citoyen étant écoulé sans que personne ne se présente, la réunion débute à 20 h 45.
Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2018 est lu, approuvé et signé par tous les conseillers présents.

TERRAIN MULTISPORTS

Divers devis sont présentés :

① Pour la plateforme et le terrassement

ROA 16 949,00 €
SNB 12 346,47 €
COLAS 25 000,00 €

② Pour la structure

COLAS 16 500 € non monté
CASALS SPORTS 24 200 €

Pour la COLAS qui ferait la plateforme et la structure le montant global s'élève à la somme de 41 500 € HT,
pour CASALS SPORTS et la SNB le montant serait de 36 546,47 €.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité, décident :

- de réaliser le terrain multisports
 - d'inscrire cette dépense au budget de l'année 2019
 - de retenir les devis suivants :
 - ① Entreprise CASALS pour le terrain multisports pour un montant de 24 200 € H.T
 - ② Entreprise SNB pour la réalisation de la chape supportant le terrain ainsi que le nivellement pour un montant de 12 346,47 € HT
- Soit un total de 36 546,47 € H.T - 43 855,76 € TTC
- de solliciter une subvention auprès de la Région.
 - de solliciter une subvention au titre de la DETR
 - d'accepter le plan de financement comme suit :
- | | | |
|-------------------|------|---------------|
| Autofinancement | 30 % | - 10 963,80 € |
| Subvention DETR | 20 % | - 7 309,20 € |
| Subvention Région | 50 % | - 18 273,00 € |
- d'autoriser Monsieur le Maire à rédiger et signer tous les documents afférents à cette délibération.

RÉVISION LOYER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire la révision du loyer du logement à Lapujolle des locataires, Monsieur et Madame HARDUYA Franck.

Il s'agit d'un PALULOS, l'augmentation pour 2019 serait de 1,25 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- une augmentation de 1,25 %
- fixe le montant du loyer à 456,03 € au 1er janvier 2019 pour ce logement.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES

Le contrat pour assurer les panneaux photovoltaïques de l'école de Saint Germé n'avait pas obtenu de réponse de la part des compagnies, c'est GROUPAMA qui a obtenu ce lot.

Une enveloppe de 2 500 € est prévue pour l'entretien des logiciels.

La cotisation annuelle du GEMAPI est de 250 € dont le délégué est Pierre LAJUS.

Les délégués au Syndicat Mixte AA sont Pierre LAJUS, Joël BOUEILH et Michel PETIT.

L'effectif de l'école de musique est de 51 élèves.

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

La phase de recensement (des activités, des professionnels, des services, de la voirie, des plans d'urbanisme existants sur la Communauté de Communes Armagnac Adour ainsi que des besoins et possibilités futures de constructibilité, d'agrandissement de zones naturelles ou constructibles suivant les directives nationales plus celles du SCOT) vient de s'achever.

L'année 2019 sera ponctuée de réunions plus tranchantes et décisives quant à l'avenir de nos petites communes ; la politique du SCOT étant de favoriser l'évolution de nos bourgs-centre (soit Aignan et Riscle) et ce, au détriment du développement des communes rurales vouées à rester en terrains agricoles ou en zones naturelles.

Une phase d'étude, commune par commune, débutera dès le mois de janvier.

La réunion s'achève à 23 h 30.

. M. **BECARD** Nicolas

M. **BILLEPINTE** Thierry

Mme **CAMICAS** Anne-Marie

M. **DUCOURNAU** Marc

M. **FAUQUE** Olivier

Mme **GAYRIN** Laure

M. **HARDUYA** Franck

M. **LABORDE** Patrick

M. **PAGES** Lilian